



ASA SEQUANIE

8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
E-mail : asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>



VISA
LIGUE B.F.C.04
n°10-69.....
du15/01/2022.....

21^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA RIVIERE-DRUGEON 16 avril 2022

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 1^{er} mars
Ouverture des engagements : Lundi 1^{er} mars
Clôture des engagements : lundi 4 avril
Parution du carnet d'itinéraire : disponible en téléchargement sur le site de l'ASA, le lundi 4 avril
Dates et heures des reconnaissances : 09 et 15 avril de 09h30 à 18h00
Vérifications administratives : samedi 16 avril de 6h45 à 11h15 – Maison du Temps Libre à La Rivière-Drugeon
Vérifications techniques : samedi 16 avril de 7h00 à 11h45 – Maison du Temps Libre à La Rivière-Drugeon
Heure de mise en place du parc de départ : samedi 16 avril à 6h45
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 16 avril à 10h30 – Ecole communale attenante à la Maison du Temps Libre
Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : samedi 16 avril à 12h00 – Maison du Temps Libre à La Rivière Drugeon
Publication des heures et ordres de départ : samedi 16 avril à 12h00 – Maison du Temps Libre à La Rivière-Drugeon
Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives
Départ de : La Rivière-Drugeon, samedi 16 avril à 12h45
Arrivée à : La Rivière-Drugeon à partir de 20h09
Vérification finale : Garage du Faubourg à Bulle
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : samedi 16 avril, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent – Maison du Temps Libre à La Rivière-Drugeon
Remise des prix : samedi 16 avril à 23h30 - Maison du Temps Libre – La Rivière-Drugeon

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 16 avril 2022, le 21^{ème} Rallye Régional de la Rivière-Drugeon en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le n° xxxx en date du xx/xx/xxxx.

Comité d'organisation

Présidente : Stéphanie POTONNIER
Membres : L'équipe Rallye de La Rivière-Drugeon et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.
Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN
Téléphone : 03 81 80 54 29
E-mail : asa-sequanie-auto@orange.fr
Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 13,14 et 15 avril de 18h00 à 19h30.

Organisateur technique :

ASA SEQUANIE- 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président de Collège		Licence n°		
Commissaires Sportifs	Corinne BEFFY	Licence n°	27682	05/03
		Licence n°		
Directeur de Course	Jacky BERTRAND	Licence n°	36906	04/16
Directeurs de Course adjoints PC	Daniel BLANQUIN	Licence n°	1941	03/08
		Licence n°		
Directeur de Course voiture tricolore	Jean-Michel PIGENET	Licence n°	37172	04/45
Directeurs de Courses délégués ES		Licence n°		
		Licence n°		
Chargé des Relations avec les Concurrents		Licence n°		
Juges de faits		Licence n°		
Commissaire Technique Responsable	Laurent QUERRY	Licence n°		04/12
Commissaires Techniques	Claude CUENOT	Licence n°		
		Licence n°		
		Licence n°		
		Licence n°		
Médecin	Patrick CHERREAU	Licence n°	23731	05/10
Médecin	Alain MILLET	Licence n°		
Chronométrateurs	Robert DI CARLO	Licence n°		04/12
	Lionel DI CARLO	Licence n°		
Speaker		Licence n°		

1.2P. ÉLIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Rivière-Drugeon compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2,
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2022,
Le Challenge ASA Séquanie.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leur confirmation d'engagement ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **le 16 avril de 6h45 à 11h15** à la Maison du Temps Libre à La Rivière Drugeon. Les vérifications techniques auront lieu sur le même site de **7h00 à 11h30**. Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Faubourg à Bulle ; taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional de La Rivière-Drugeon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le **Lundi 04 avril**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **165** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 21 mars : 350 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 08 avril 2022. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2022.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la commune de La Rivière Drugeon.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ**5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional de La Rivière-Drugeon représente un parcours de 150.12 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales **d'une longueur totale de 39,9 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 3 - 5 : SOMBACOUR – CHAFFOIS (6.5 km)

ES 2 - 4 - 6 : LE SOUILLOT - BULLE – DOMPIERRE LES TILLEULS (6.8 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu les 09 et 15 avril de 09h30 à 18h00

Seuls **3 passages** sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du retrait du road-book, dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains. Des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 30 km/h.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

Général	1er	335 €	1 coupe
	2ème	200 €	1 coupe
	3ème	150 €	1 coupe
Féminin (1)	1 ^{er}	120 €	1 coupe

Groupe	1er	100 €	1 coupe	
	2ème	80 €	1 coupe	si + de 6 partants
	3ème	60 €	1 coupe	si + de 10 partants

Classe (1)	1 ^{er}	290 €	1 coupe	
	2ème	205 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3ème	155 €	1 coupe	Si + de 10 partants

(1) Les prix par classe et féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.

La remise des prix se déroulera le samedi 16 avril à 23h30.